

REPUBLIQUE DU CONGO

7
/) ECRET n° 93-287 BIS DU 17 JUIN 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

portant promotion au titre de l'année 1990, de certains Inspecteurs de Collèges d'enseignement général des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête KISSANGOU (Anselme).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

D.G.B.F.

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 93-287 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 17 Juin 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, de certains Inspecteurs de Collège d'enseignement général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) en tête: KISSANGOU (Anselme).

(/ E C R E T E :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après à deux (2) ans au titre de l'année 1990, les Inspecteurs de Collèges d'Enseignement général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent,
ACC=Néant:

.../...

AU 5è ECHELON, INDICE 1240:

- KISSANGOU (Anselme), pour compter du 15 Septembre 1990... POOL
- TCHIBINDA-NGOMA (Delphin) P/C du 15/9/1990.... Kouilou
- KIYINDOU Martine, P/C du 22/9/1990..... Kouilou

AU 6è ECHELON, INDICE 1400:

- BIGOUNDOU (Vincent de Paul), P/C du 27/9/1990 Cuvette

AU 7è ECHELON, INDICE 1540

- BOUYA (Placide), P/C du 17/10/90..... Sangha
- KINANGA Joseph, P/C du 15/9/90..... Brazzaville
- LEXAMA David, P/C du 4/6/90..... Brazzaville

AU 8è ECHELON, INDICE 1680

- MBOU (Gabriel), P/C du 4/6/90..... Niari.

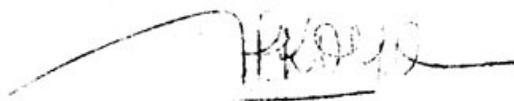
Article 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 17 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Claude Antoine DA COSTA.-


Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS:

DGFP/DGZA.....	3	DRE/NIARI.....	1
DGFP/BST:.....	3	DRE-B/VILLE.....	1
JÖRC:.....	1	DGAS:.....	1
DGB:.....	2		
DGCF:.....	2		
MEN/.....	1		
DPAA/SP.....	2		
DPAA/DOS.....	16		
DOS/DEFP.....	24		
SGG/BC.....	3		
INTERESSES.....	8		
DRE/POOL.....	1		